

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 28 mai 2012, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Sont absents MM. les conseillers Denis Laïtre et Robert Savard.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

2012-05-278

**APPEL D'OFFRES 2012-09: RÉAMÉNAGEMENT DES RUES VICTORIA, VICTORIA EST, HÉBERT ET ALPHONSE-DESJARDINS ET AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN CANAL DE BEAUHARNOIS**

À la suite de l'appel d'offres 2012-09 relatif au réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et aménagement de l'ancien Canal de Beauharnois, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	14 977 867,45 \$
Excavation Loïselle inc.	16 200 050,92 \$
Ali Excavation inc.	17 176 438,70 \$
Gérald Théorêt inc.	17 677 821,21 \$
Excavations Bergevin & Laberge inc.	18 461 782,24 \$

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Excavations Gilbert Théorêt inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Excavations Gilbert Théorêt inc. un contrat pour le réaménagement des rues Victoria, Victoria Est, Hébert et Alphonse-Desjardins et l'aménagement de l'ancien Canal de Beauharnois, pour la somme de 14 977 867,45 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-09;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 504 000 \$ à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et une affectation de 150 000 \$ à même le fonds des infrastructures pour l'octroi dudit contrat.

ADOPTÉ

**2012-05-279 APPEL D'OFFRES 2012-14 : SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ, DE DRAINAGE ET DE RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE JEAN-H.-BESNER ET DE LA PISCINE AU PARC DELPHA-SAUVÉ**

À la suite de l'appel d'offres 2012-14 relatif à la fourniture de services professionnels d'architecture pour des travaux d'électricité, de drainage et de rénovation de l'édifice Jean-H.-Besner et de la piscine au parc Delpha-Sauvé, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Les architectes Massicotte et Dignard s.e.n.c. 109 111,28 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'architectes Massicotte et Dignard s.e.n.c.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme d'architectes Massicotte et Dignard s.e.n.c. un contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour des travaux d'électricité, de drainage et de rénovation de l'édifice Jean-H.-Besner et de la piscine au parc Delpha-Sauvé, pour la somme de 109 111,28 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-14.

ADOPTÉ

**2012-05-280 APPROBATION DE DÉPENSES POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entreprendra des travaux d'asphaltage de diverses rues durant l'année 2012 pour une valeur approximative de 500 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au ministère des Transports du Québec une aide financière afin de procéder à la réalisation des travaux d'asphaltage de la rue Saint-Thomas, à partir de la rue Sainte-Cécile jusqu'à la rue Salaberry, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE demande soit adressée au ministère des Transports du Québec afin d'obtenir une aide financière pour des travaux d'asphaltage de la rue Saint-Thomas, à partir de la rue Sainte-Cécile jusqu'à la rue Salaberry, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), pour une somme globale de 50 000 \$.

ADOPTÉ

**A-2012-05-010 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 7.5 DE L'ENTENTE DU RÈGLEMENT 096 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant l'article 7.5 de l'entente du Règlement 096 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux.

**2012-05-281 DÉSIGNATION D'EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LA DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION**

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., chapitre C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour remettre un constat d'infraction à un défendeur;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield intente devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield des poursuites pour la sanction d'une infraction à une disposition d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2);

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour intenter ces poursuites pénales devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield, d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, pour et au nom de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, des constats d'infraction;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise les personnes mentionnées ci-dessous pour l'application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la Ville, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2), selon leurs sphères d'activité, et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents, à savoir :

- M. Dominique Croteau, préposé aux stationnements;
- M<sup>e</sup> Nancy Lecompte et M<sup>e</sup> Stéphanie Labelle, procureurs de la cour municipale;

les contremaîtres suivants :

- M. Joël Champagne;
- M. Richard Bourgon;
- M. Daniel Leclerc;
- M. Jean-François Bergevin;
- M. Gilles Gemus;

les inspecteurs suivants :

- M<sup>me</sup> Lise Lavoie;
- M. Carol Légaré;
- M<sup>me</sup> Denise Naud;
- M. Sylvain Tisseur;
- M<sup>me</sup> Josée Beaudin;
- M<sup>me</sup> Marie-Ève Lacaille;
- M<sup>me</sup> Louise Tessier;
- M<sup>me</sup> Nancy DeRepentigny;
- M. Martin Pharand;

- M. Charles Perreault;
- M<sup>me</sup> Marie-Ève Marceau;
- M<sup>me</sup> Marie-Lou Lacasse;
- M<sup>me</sup> Julie Grondin;
- M. Maurice Chartrand;
- M. Gabriel Perreault;
- M. Sébastien Perreault;
- M<sup>me</sup> Stéphanie Bergeron;

les coordonnateurs suivants :

- M. Bernard Derome;
- M<sup>me</sup> Nadine Girard;
- M<sup>me</sup> Maggy Hinse;
- M. Marc Tremblay;
- M<sup>me</sup> Claudia Meloche;
- M. Pierre Crépeau;
- M. Patrick Philie;
- M<sup>me</sup> Annie Jalbert-Desforges;

les contrôleurs animaliers suivants :

- M. Marco Halley;
- M. Pierre Bourbonnais;
- M<sup>me</sup> Maggy Hinse;
- M<sup>me</sup> Marie-Lou Lacasse;
- M<sup>me</sup> Julie Grondin;

les techniciens en prévention suivants :

- M. Alain Kane;
- M. David Carrier;
- M<sup>me</sup> Mélanie Clermont;
- M. Sylvain Lajoie;
- M. Michel Ménard;
- M. Marc Céré;
- M. Richard Létourneau.

ADOPTÉ

**2012-05-282 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-ENV-18 : SERVICES D'ARBORICULTURE MUNICIPALE**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-ENV-18 relative aux services d'arboriculture municipale, aucune soumission n'a été déposée;

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics de retourner en appel d'offres;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'annuler à toute fin que de droit l'invitation à soumissionner 2012-ENV-18 relative aux services d'arboriculture municipale et autorise le retour en appel d'offres publiques afin d'octroyer un contrat pour réaliser les travaux d'arboriculture municipale, conformément au devis numéro 2012-ENV-18, pour le même sujet avec les mêmes paramètres de soumission.

ADOPTÉ

**2012-05-283 NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Gilles Gemus au poste cadre de contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics, pour une période d'essai d'une durée de un (1) an;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Gemus soit prévue à compter du 29 mai 2012;

QUE la rémunération de M. Gemus au poste de contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics soit fixée à la classe 3, échelon 6, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2012-05-284 NOMINATION DE RESPONSABLES POUR AUTORISER LES DÉPENSES**

VU l'adoption du Règlement 208 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier d'autoriser les personnes inscrites au document soumis au conseil à effectuer les dépenses en l'absence du directeur concerné par chacun des services de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la nomination des personnes responsables pour autoriser les dépenses en l'absence d'un directeur pour une période de deux (2) jours ou plus en vertu du Règlement 208 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, tel que décrit au document soumis au conseil pour approbation.

ADOPTÉ

**2012-05-285 NOMINATIONS AUX POSTES DE POMPIERS À TEMPS COMPLET AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de pompiers permanents à temps complet au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les personnes suivantes aux postes de pompiers permanents à temps complet au Service de sécurité incendie, selon la date d'entrée en fonction de chacun mentionnée ci-après :

Nom	Date d'entrée en fonction
Philippe De Buhan	8 juin 2012
Manuel Magnan	4 juin 2012
Sylvain Pouliot	3 juin 2012
Olivier Sehari	7 juin 2012

QUE la rémunération et les conditions de travail de ces personnes soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et qu'elles s'engagent à établir et à maintenir leur domicile et résidence principale sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, et ce, pour toute la durée de leur emploi.

ADOPTÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

#### 2012-05-286 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 28 mai 2012.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier